

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2400313	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	La Société DOMAINE DU REY demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° PA040303423D0006 pris par le maire de la Commune de SOORTS-HOSSEGOR le 7 Décembre 2023 portant refus de permis de réaménager la camping LE REY sur un terrain sis 251 route des lacs	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LE DOMAINE DU REY	CABINET FERRANT (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SOORTS-HOSSEGOR PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE	SELARL ETCHE AVOCATS SELARL BIAIS & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2300599	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Etienne L. demande au tribunal d'annuler la décision n° DAJCP/LT/n° 2023 02 en date du 3 janvier 2023 prise par le président de la communauté d'agglomération du Marsan portant refus de création d'un puisard sis lotissement communal de Castagnet	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L. Etienne	Maître SAINT-LAURENT Christophe (Cour)
Défendeur	MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION	SELARL CABINET CAMBOT

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2301305	RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. Michel G. et Mme Josette R., épouse G., demandent au tribunal de condamner la commune de Bergouey à leur verser le montant de 50 000 euros en réparation des préjudices subis résultant de l'implantaion irrégulière d'une canalisation enterrée dans le sous-sol de leur propriété cadastrée A504	
Demandeur	Nom des parties Monsieur G. Michel Madame R. ép. G. Josette	Représentants des parties SELARL LAMOURET LAHITETE (Cour) SELARL LAMOURET LAHITETE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BERGOUHEY	SELARL LAURE DARZACQ
04)	DOSSIER N° 2400174	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Mme Marie-Hélène N., veuve D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° PC 040 217 23 00064 pris par le maire de la commune de Parentis en Born le 05/11/2023 au profit de la SAGEC SUD ATLANTIQUE relatif à la construction de 35 logements répartis sur 6 bâtis et la démolition des constructions existantes sur un terrain sis 290 avenue du 8 mai 1945	
Demandeur	Nom des parties Madame N. VEUVE D. Marie-Hélène	Représentants des parties Maître CHEVASSUS A L'ANTOINE MARC (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PARENTIS-EN-BORN SAGEC SUD ATLANTIQUE	SCP CASADEBAIG & ASSOCIES SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour)

10 heures 00

05)	DOSSIER N° 2400180	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire M. et Mme Philippe et Sandrine S. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° PC 040 217 23 00064 pris par le maire de la commune de Parentis-en-Born le 05/11/2023 au profit de la SAGEC SUD ATLANTIQUE pour la construction de 35 logements répartis sur 6 bâtis et la démolition des constructions existantes sur un terrain sis 290 avenue du 8 mai 1945

Nom des parties

Demandeur Monsieur et Madame S. Philippe et Sandrine
Défendeur COMMUNE DE PARENTIS-EN-BORN
SOCIÉTÉ SAGEC SUD ATLANTIQUE

Représentants des parties

Maître CHEVASSUS A L'ANTOINE MARC (Cour)
SCP CASADEBAIG & ASSOCIES
SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour)

Arrêté le 16/02/2026

Le président du tribunal